

L'an deux mille dix-sept, le 19 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Maire

Etaient présents : Nathalie AUFRERE, Bruno BABEL, Christophe CASADEVALL, Stéphane CHARUEL, Gilles CLAUDEL, Magali DANIELCZYK, Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Edith HUMBLLOT, Lydia SMITH, Mathieu SCHOLLER

Excusé : Sébastien CORNUAUX

Secrétaire de séance : Nathalie AUFRERE.

1 - ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE - ASSURANCE

Délibération n°44- 2017

Le maire informe les conseillers municipaux que la Compagnie Générali nous a adressé un chèque d'un montant de 4 122 € suite au sinistre déclaré le 19 mai 2017 (accident avec le véhicule communal).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à procéder à l'encaissement du chèque de 4 122 € TTC délivré par la Compagnie Generali
- **AUTORISE** le maire à signer tout document découlant de cette décision.

2 - TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Délibération n°45- 2017

Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité, à la demande de la perception de Colombey-les-Belles, de clarifier le nom des salles communales mises en location : à savoir la salle de la maison pour tous (6 rue de la poste) et la halle du terrain des sports.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **CONFIRME** les tarifs actuellement en vigueur fixés par délibération du 10 décembre 2008,
- **APPROUVE** la désignation des salles communales tel que détaillée ci-dessous :

		HABITANTS DE VANNES-LE-CHATEL		EXTERIEURS	
		Tarif des locations		Tarif des locations	
	Utilisation	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Salle de réception	Soirée : 16h au lendemain 9h	35 €	Non	Non	Non
	Journée : 9h à 9h le lendemain	50 €	70 €	75 €	125 €
	Week end : samedi et dimanche	75 €	125 €	150 €	250 €
Halle	Journée 9h à 9h le lendemain	Mise à disposition gratuite *	35 €	Non	Non
	Week-end : samedi et dimanche		50 €	Non	Non
Halle et Salle de réception	Week-end : samedi et dimanche		150 €	Non	Non
	Week-end : samedi et dimanche		220 €	Non	Non

* sous réserve de la remise en bon état de propreté (le cas échéant, la commune facturera 50 €) et en bon état de fonctionnement (le cas échéant, la commune facturera 150 € pour dégradation).

Une caution d'un montant de 50 € pour le nettoyage et de 150 € pour dommage seront exigées pour les locations.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision,
- **DECIDE** de créer un groupe de travail pour formuler des propositions au conseil municipal d'évolution des tarifs des location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de tenir compte de la nouvelle charge qui pèse sur le budget communal suite à la mise en place en 2017 de la redevance spéciale pour les ordures ménagères.

3 - PRIX DU TERRAIN A BATIR POUR LE LOTISSEMENT DU CHEMIN DES TERRES

Délibération n°46 – 2017

Le Maire rappelle que par délibération en date du 9 septembre 2008, le conseil municipal avait fixé à 52 € TTC le prix du m² de terrain à bâtir des parcelles du lotissement du chemin des Terres. Il rappelle que cette opération est assujettie à la TVA.

Il rappelle que lors du vote du budget 2017 du lotissement du chemin des terres, afin de faciliter la commercialisation des 5 parcelles restantes, le conseil municipal avait décidé :

- que la prime de raccordement au réseau d'assainissement collectif appelée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Aroffe sera prise en charge par le budget communal,
- d'engager une réflexion pour baisser le prix de vente des parcelles.

Le Maire présente au conseil municipal les propositions formulées par le groupe de travail qui a travaillé sur ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les propositions formulées par le groupe de travail,
- **DECIDE** de baisser le prix de vente du terrain viabilisé, et de fixer à 50 € TTC le m²,
- **CONFIRME** sa décision de prendre à sa charge les frais de prime de raccordement au réseau d'assainissement collectif,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document découlant de cette décision.

4 - EXPERIMENTATION « Zéro Chômeur longue durée » : Projet d'animation

Délibération n°47 - 2017

Le maire rappelle la délibération n°43-2017 par laquelle le conseil municipal a décidé d'être « commune pilote » pour conduire un projet d'animation à l'échelle de la commune dans le cadre du projet expérimental « Zéro chômeur longue durée ».

Il fait la synthèse des différentes réunions qui ont eu lieu avec une équipe de la Fabrique depuis le mois de mai.

Il indique au vu des compétences, moyens humains et savoir faire de la Fabrique, qu'une personne pour une journée par semaine pendant une année pourrait être mobilisée sur notre commune pour nous aider à conduire un projet d'animation à l'échelle du village : une demi-journée de travail de préparation et une demi-journée de présence effective sur la commune. Le coût de cette prestation serait facturé pour une année à environ 1440 €.

Il liste l'ensemble des idées de projet d'animation qui ont été émises lors des réunions et invite le conseil municipal à en retenir une. Il invite également le conseil municipal à réfléchir sur les objectifs principaux visés par ce projet animation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** sa décision de conduire un projet d'animation avec la Fabrique,
- **ACCEPTE** la proposition formulée par la Fabrique de mobiliser une personne pour une journée par semaine pendant une année pour un coût annuel total d'environ de 1440 €,
- **FIXE** les 3 objectifs principaux de ce projet d'animation :
 - rompre l'isolement des personnes âgées, et isolées du village,
 - créer du brassage, des liens entre les habitants du village (âgés d'un jour à 100 ans !) car le besoin de renforcer la cohésion sociale dans le village est nécessaire,
 - éveiller les consciences sur les mutations qu'a connues notre village au cours des cents dernières années, et plus globalement sur l'évolution des composantes qui forgent l'identité d'un territoire rural au cours du temps,
- **DECIDE** que le fil rouge de ce projet d'animation sera de conduire un travail de recueil de témoignages d'habitants du village autour des thèmes suivants : les services publics (eau, route, électrification, ...), les fêtes et les loisirs, la cuisine, le travail, la seconde guerre mondiale, les lieux dits ;
- **SOUHAITE** valoriser ce travail de collecte sous une ou des formes ludiques qui reste(nt) à définir (fresque, film, roman, bandes dessinées, mangas, jeux coopératifs, couarails, etc ...) propices à des temps conviviaux et collectifs,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document découlant de cette décision.

Nathalie Hameau-Kinderstuth

Le Maire

